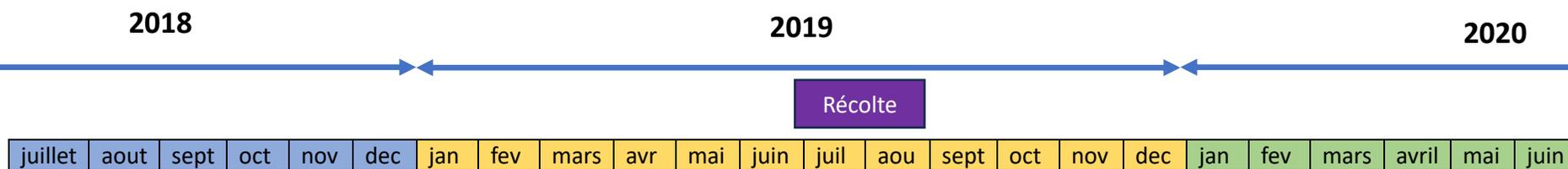


Détermination de l'exercice – aides lavandicoles

Quel est l'exercice concerné pour l'année 2019 ?



Cas 1



Cas 1 : exercice comptable de janvier à décembre

➡ Période de janvier 2019 à décembre 2019

Cas 2



Cas 2 : exercice comptable d'avril à mars

➡ Période d'avril 2019 à mars 2020

Cas 3



Cas 3 : exercice comptable d'octobre à septembre

➡ Période d'octobre 2018 à septembre 2019

